

## **Situation n° 20**

### **Le stagiaire doit-il faire les appels aux parents?**

Secondaire, 4<sup>e</sup> stage

#### **La problématisation de la situation du point de vue de l'enseignante associée :**

L'enseignante associée (EA) entend par hasard une conversation téléphonique, au cours de laquelle la stagiaire d'une autre collègue se fait réprimander par un parent mécontent. Elle se sent mal à l'aise et se demande si la tâche d'appeler les parents revient au stagiaire.

Quelques jours plus tard, son propre stagiaire l'interpelle pour lui annoncer qu'un de ses élèves a eu un comportement inadéquat (se lever, déranger, pousser la chaise d'un autre élève). Puisqu'il s'agit d'un quatrième stage, l'EA pense que c'est au stagiaire qu'incombe la tâche d'appeler le parent pour expliquer le comportement de l'élève. L'EA et l'étudiant ont établi qu'après trois avertissements oraux à l'élève, le stagiaire devait remplir une fiche de « manquement ». Dans ce cas-ci, le stagiaire a noté trois fois le nom de l'élève sur une feuille durant la période d'enseignement. Même s'il s'agit d'un apprenant normalement discipliné, l'EA et le stagiaire conviennent qu'il faut appeler le parent.

#### **L'intention de l'EA dans cette situation :**

En raison de l'expérience vécue quelques jours auparavant, l'EA souhaite préparer son stagiaire à faire des appels aux parents.

#### **La stratégie de l'EA compte tenu de l'intention poursuivie :**

L'EA complète la fiche de « manquement » en collaboration avec le stagiaire. Ensemble, ils décident de la sanction. L'EA lui confirme qu'elle aurait eu la même attitude.

#### **La situation transformée :**

Même après avoir discuté avec le stagiaire, l'EA appelle elle-même le parent en question pour montrer à l'étudiant comment communiquer par téléphone avec les parents.

#### **Le recul réflexif en groupe de codéveloppement accompagné :**

Demande formulée au groupe par l'EA : L'enseignante souhaite savoir ce qu'elle doit faire dans ce genre de situation avec un stagiaire de quatrième année. Doit-elle laisser le stagiaire appeler pour qu'il puisse donner sa version des faits au parent ou bien contacter elle-même celui-ci par téléphone? Elle veut profiter de l'expertise des autres participants.

Apports du groupe : Il a été suggéré que l'enseignante associée pourrait :

- Laisser le stagiaire de quatrième année assumer toutes les tâches d'un enseignant en poste;

- Informer le stagiaire qui si un problème survient pendant son enseignement, il est primordial que ce soit lui qui appelle le parent;
- Organiser une rencontre entre le stagiaire, l'EA et l'élève afin de partager les versions de chacun avant d'appeler le parent;
- Donner des stratégies de communication au stagiaire :
  - Laisser le parent exprimer sa frustration
  - Rester calme
  - Expliquer au parent que comme stagiaire, il a les mêmes responsabilités que l'enseignant
  - Donner sa version des faits
  - Ne pas négocier avec le parent
  - Remercier le parent de sa collaboration et raccrocher;
- Rassurer le stagiaire en amorçant lui même l'appel, afin d'aviser le parent que c'est au futur enseignant d'expliquer la situation qu'il a vécue;
- Accompagner le stagiaire durant l'appel;
- Vérifier, avant l'appel, si le stagiaire n'a pas trop de difficultés avec sa gestion de classe. Il arrive parfois que le téléphone au parent soit précipité par les stagiaires. Aussi est-il préférable que l'EA et le stagiaire utilisent d'autres stratégies avant d'en arriver à contacter les parents.

Apports du chercheur accompagnateur: Il existe plusieurs recherches qui abordent la relation parents-école, dont une présentant une classification de parents. De cette étude, deux grands groupes de parents ressortent : les éloignés et les impliqués. Chaque groupe se décline en plusieurs types et demande une intervention différente de la part des enseignants. Le chercheur Daniel Verba présente quelques stratégies pour demander aux parents de collaborer, afin que les enseignants et ceux-ci puissent se comprendre. Notamment, il fait allusion au vocabulaire utilisé, à la manière d'aborder le parent, etc. Il promet d'ailleurs d'envoyer aux EA un texte en relation avec le sujet pour qu'ils puissent le lire dans son intégralité.

Parfois, des situations se présentent où l'EA doit assumer lui-même la responsabilité de contacter les parents, par exemple dans le cas d'élèves qui se droguent.

Le chercheur ajoute que le superviseur peut aussi transmettre aux EA de l'information sur les stages précédents en ce qui concerne les aptitudes du stagiaire en gestion de classe et plus particulièrement, sur la question de l'appel aux parents.

Ce qui est retenu par l'EA en lien avec la situation vécue : L'enseignante pense qu'elle a été trop protectrice. Elle retient qu'il est nécessaire de s'asseoir avec le stagiaire afin de préparer l'appel, en lui exposant différentes situations qui pourraient arriver lors de la

discussion avec le parent. À l'avenir, elle laissera donc le stagiaire faire l'appel téléphonique, tout en l'assistant au moment d'effectuer celui-ci.